

N° de résolution
ou annotation



À une séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, tenue ce 21 novembre 2023 à 19 h à la salle du conseil au 871, chemin Diotte à Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles sont présents(es) les conseillers(ères) suivants(es) :

	Marc Champagne (siège 4)
Danielle Joly (siège 2)	Nathalie Turgeon (siège 5)
Andrée Beaulieu (siège 3)	André Benoît (siège 6)

Est absente : Audrey Blondin-Lebel (siège 1)

Formant le quorum et siégeant sous la présidence de monsieur le maire Luc Diotte, madame Lyz Beaulieu, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Quatre (4) citoyens(nes) sont aussi présents(es).

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur le maire procède à la vérification du quorum. L'ouverture de séance est proposée par la conseillère Andrée Beaulieu à 19 h.

2023-11-210

CONSTATATION DE LA LÉGALITÉ DE L'ASSEMBLÉE

IL A ÉTÉ CONSTATÉ de la légalité de l'avis de convocation par le conseiller Marc Champagne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-11-211

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

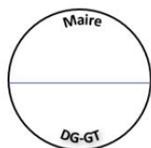
IL EST PROPOSÉ par la conseillère Andrée Beaulieu

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Absente	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



N° de résolution
ou annotation



2023-11-212

AQUISITION DU LOT 5 563 708, DU 848 ROUTE 309

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Andrée Beaulieu

ATTENDU QUE les membres du conseil de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles ont procédé à l'analyse des infrastructures qu'elle possède, par le fait même les membres du conseil dans le but de consolider ses actifs sur la route 309 ont décidé d'acquérir le lot 5 563 708.

ATTENDU QU'UNE entente est intervenue entre la Municipalité et madame Louise Ducharme pour l'acquisition du lot 5 563 708 matricule 8040-87-4946 pour un montant de 75 000\$ incluant le financement sur une période maximale de 5 ans soit :

15 000 \$ à la signature du contrat notarié;
15 000 \$ au 1^{er} avril 2024;
Pour les 45 mois restants un montant de 1 000 \$ par mois à verser à partir du 1^{er} juin 2024 jusqu'à concurrence de 45 000 \$;
Le montant totalisant 75 000 \$ capital et intérêts.

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Absente	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

ET RÉSOLU d'autoriser monsieur Luc Diotte, maire, et madame Lyz Beaulieu, directrice générale, à signer devant M^e Véronique Grenier, pour et au nom de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, le contrat notarié entre madame Louise Ducharme et la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles pour l'achat du lot 5 563 708 d'une superficie de 3 947,0 m².

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

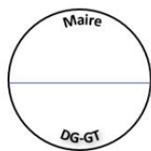
PÉRIODE DE QUESTIONS

2023-11-213

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc Champagne qu'étant donné que l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 19 h 03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



N° de résolution
ou annotation



St-Aimé-du-Lac-des-Îles

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ÎLES

Luc Diotte
Maire

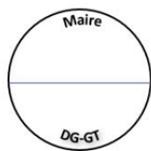
Lyz Beaulieu
Directrice générale

Je, Luc Diotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Luc Diotte
Maire

Je, Lyz Beaulieu, greffière-trésorière, certifie par les présentes, que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

Lyz Beaulieu
Greffière-trésorière



N° de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ÎLES

PAGE ANNULÉE